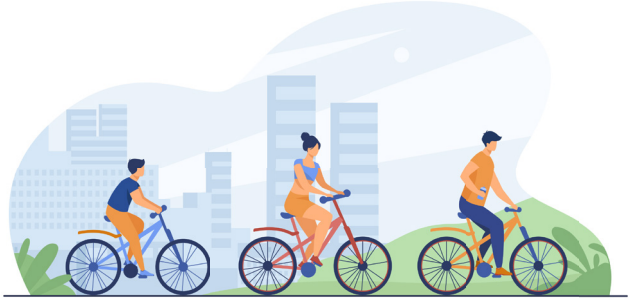

PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre, la Ville de Gouesnou s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien à la pratique de la marche ou au vélo dans les déplacements du quotidien, au travers de la Charte gouesnousienne de l'environnement.

Pour faciliter l'accès à une solution de mobilité peu polluante, la Ville de Gouesnou propose une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et à usage personnel. Cette aide, pour l'année 2022 et d'un montant forfaitaire de 100 euros, est destinée à un seul bénéficiaire par foyer résidant à Gouesnou.

LE DEMANDEUR

Nom : .....
Prénom : .....
Domicilié(e) : .....
Numéro de téléphone :.....
Adresse mail : .....

Atteste sur l'honneur ne pas revendre le vélo acquis avec la prime durant une année ;
Certifie conformes tous les renseignements portés sur le présent formulaire.

À : ....., le .....

Signature :

DOCUMENTS À JOINDRE

- Le formulaire de demande dûment complété ;
- Une copie de la facture d'achat ;
- Une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Cadre réservé à l'administration

N° de demande : .....
Instructeur : .....
Date de réception du dossier complet : .....
N° et date de l'engagement : .....